

Propriété de M. JAY Bernard

Section IY n°119

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/500

Signature Géomètre-expert

L'un d'eux :



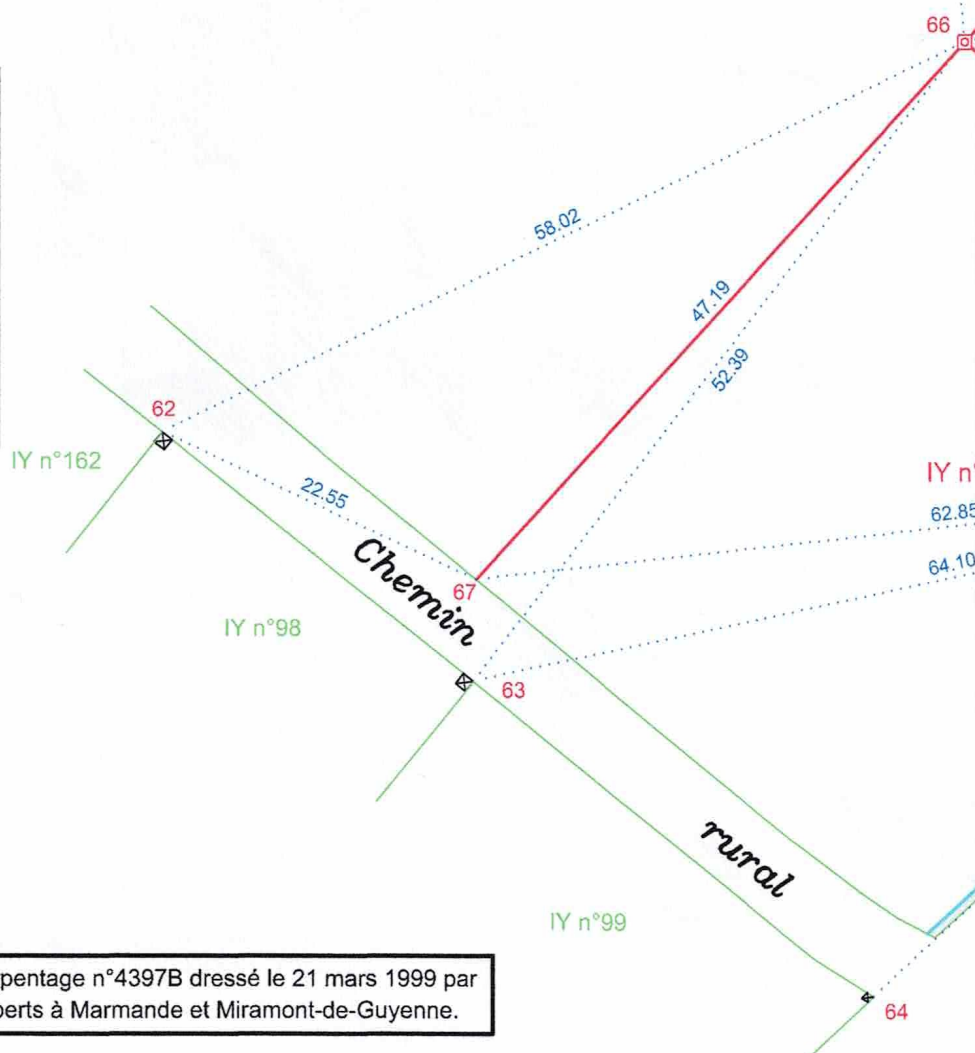
Vers pt 12
borne existante
110.64

LEGENDE

	Bâtiment ou angle de bâtiment existant relevé
	Bord chaussée existante
	Fossé existant
	Clôture existante
	Pilier ou poteau
11	Numéro de repérage du point
	Borne plastique ou résine
53.23	Côte de repérage des bornes ou termes de limites

NATURE DES POINTS

12, 30, 43 : bornes résine existantes
51, 61, 65, 66 : bornes résine nouvelles
11, 54, 56, 58, 59 : angles bâtiments
14, 62, 63, 64 : angles piliers
13 : point reconstitué non matérialisé
67 : point défini non matérialisé
13-51-66 : points alignés
61-66-67 : points alignés



La limite 12-13 a été définie par le document d'arpentage n°4397B dressé le 21 mars 1999 par la SCP PÉRIÉ-MAUBOURGUET, géomètres-experts à Marmande et Miramont-de-Guyenne.